

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉOLUTION

Le mercredi 17 septembre 2025 se tient à 19 h 33 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de septembre du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame la préfet, Monique Phérivong Lenoir, participe à la rencontre.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC du Granit, j'agis comme secrétaire de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2025-159

APPUI – APPUI À L'OBNL QUÉBEC RÉUNIFIÉ ET AUX FAMILLES QUÉBÉCOISES TOUCHÉES PAR LES DÉLAIS DE REGROUPEMENT FAMILIAL

CONSIDÉRANT la résolution de demande d'appui no 2025-07-147 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

CONSIDÉRANT QUE les délais de traitement pour le regroupement familial au Québec atteignent jusqu'à 42 mois, soit une durée largement supérieure à la norme canadienne de 10 à 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette situation affecte gravement 38 400 familles recensées en décembre 2023 par l'OBNL Québec Réunifié, créant des séparations prolongées et des impacts humains considérables, incluant une détresse psychologique et une précarité financière accrue chez les familles touchées;

CONSIDÉRANT QUE les personnes parrainées par leurs conjoints québécois n'occupent pas de logement supplémentaire, ne coûtent rien à l'État, s'intègrent plus rapidement et contribuent à la société québécoise en contribuant par de nouveaux talents et une main-d'œuvre essentielle;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont le devoir d'appuyer leurs concitoyens dans leurs démarches auprès d'autres paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la crise du regroupement familial a été constatée il y a maintenant plus d'un an et qu'il y a urgence d'agir pour réduire ces délais inacceptables;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois dans son appui officiel à l'OBNL Québec Réunifié dans ses démarches visant à réduire les délais de traitement pour les regroupements familiaux au Québec, afin d'atteindre la norme canadienne de 12 mois.

D'ENCOURAGER une collaboration accrue entre les différents paliers de gouvernement pour prioriser les dossiers de regroupement familial et augmenter les ressources nécessaires à leur traitement.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Mégantic-L'Érable-Lotbinière et ministre des Finances, à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration, ainsi qu'au premier ministre du Québec pour exprimer l'urgence de cette situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE 1^{er} OCTOBRE 2025
MINUTE : 2025-159


SONIA CLOUTIER
Directrice générale
Greffière-trésorière

N.B. Le texte de la présente est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil des maires. Il sera approuvé lors de la prochaine séance ordinaire du conseil des maires.